

Participation du Canada au programme de l'OTAN d'alerte lointaine et de contrôle aérien par moyens aéroportés

Lors d'une réunion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui s'est tenue le mois dernier à Bruxelles, le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, a déclaré que le Canada participerait au Programme de l'OTAN d'alerte lointaine et de contrôle aérien par moyens aéroportés (AEW). Voici la déclaration de M. Danson.

Le Canada, à l'instar d'autres pays membres de l'Alliance, comprend pleinement la nécessité qu'il y a sur le plan militaire d'organiser un système allié et intégré de contrôle, de commandement et de défense aérienne en Europe. L'engagement, pris par le Canada et d'autres pays membres au cours des derniers pourparlers de Bruxelles sur la planification de défense, vis-à-vis du programme AEW de l'OTAN, montre que nous voulons continuer d'améliorer les dispositifs de sécurité collective de l'Alliance. Cela prouve également que nous sommes résolus à donner suite aux intentions manifestées par les chefs d'État et de gouvernement lors de la conférence au sommet tenue à Washington en mai 1978.

Le Canada est l'un des trois pays (les deux autres étant la République fédérale d'Allemagne et les États-Unis) à qui l'on a demandé de payer une part importante des coûts d'acquisition, d'exploitation et d'entretien du système AEW. En retour, le Canada pourra apporter une collaboration industrielle dans le cadre du programme. Les coûts d'acquisition prévus sont de l'ordre de \$1,8 milliard (dollars US de 1977) et la quote-part du Canada, échelonnée sur les huit prochaines années, sera d'environ \$180 millions (dollars US de 1977), soit une somme légèrement inférieure à 10 p.c. du coût total. Le Canada devra aussi contribuer aux frais de personnel, d'exploitation et d'entretien du système, estimés à environ \$104 millions (dollars US de 1977) par an. La quote-part annuelle du Canada en ce qui a trait aux frais de soutien sera de l'ordre de \$9,5 millions (dollars US de 1977), mais l'effectif canadien détaché auprès du Quartier général et de l'élément aéroporté de la force AEW de l'OTAN constituera une partie de cette quote-part.

A notre époque où les armes sont très perfectionnées, l'Alliance se doit de posséder un système avancé d'alerte lointaine. Le *Boeing 707 E3A* modifié et le *Nimrod AEW* britannique assureront ensemble la protection dont elle a besoin. Les systèmes radar au sol qu'utilise actuellement l'OTAN ont atteint les limites



M. Barney Danson

de leur rendement et ne peuvent plus contrer la menace grandissante que représente l'Union soviétique. La mise en service du système AEW constituera un autre moyen de dissuader les pays du Pacte de Varsovie de lancer des attaques-surprises; cette décision de l'OTAN représente l'un des plus grands pas en avant qu'elle ait faits pour conserver sa force de dissuasion et de défense.

Les mesures de sécurité collective en Amérique du Nord et en Europe constituent des éléments importants de la politique de défense du Canada. L'ampleur des participations canadienne et américaine au programme AEW fait ressortir l'importance que nous attachons, en Amérique du Nord, à notre affiliation à l'Alliance et notre désir de faire en sorte que l'OTAN conserve une force de dissuasion réelle.

Programme de l'OTAN

Naturellement, en Amérique du Nord, nous partageons les responsabilités de la défense aérienne avec les États-Unis. Ensemble, nous procédons actuellement à la modernisation du réseau de surveillance canado-américain en Amérique du Nord. Nous améliorons progressivement nos réseaux communs de radar au sol et nous réorganisons nos installations de commandement et de contrôle; de leur côté, les forces armées des États-Unis mettront en

service, au début de l'an prochain, un système aéroporté (E3A) d'alerte et de contrôle, semblable à celui que l'OTAN adoptera en Europe. Le Canada jouera son rôle dans l'exploitation et l'entretien du système AEW du NORAD, lequel non seulement donnera une nouvelle dimension à notre capacité de protéger le continent nord-américain et sa population, mais contribuera également à la sécurité de tous nos alliés de l'OTAN.

Sur le plan de la collaboration industrielle, le Canada bénéficiera de retombées d'au moins \$60 millions (dollars US de 1977) provenant des travaux de production suscités par le programme AEW de l'OTAN. Les États-Unis ont également accepté de porter au crédit du Canada, en vertu du programme canado-américain de partage de la production de défense, le solde des frais canadiens de premier établissement dans le cadre du programme AEW de l'OTAN, soit un montant supplémentaire de \$120 millions (dollars US de 1977)...

Iran: Évacuation des Canadiens

Assurant un pont aérien de 24 heures sur 24, des avions canadiens ont évacué d'Iran, les 3 et 4 janvier, 266 Canadiens et 140 ressortissants d'autres pays.

La plupart étaient de bonne humeur, heureux de retourner dans leur patrie. D'autres ont parlé des craintes qu'ils avaient éprouvées, de pénurie de vivres et de carburant en Iran, d'écoles vides, de coups de feu, de villages désertés et d'anti-américanisme s'étendant parfois au Canada.

Deux avions canadiens *Hercule* ont donc fait la navette entre Ankara et Téhéran, un avion s'arrêtant à Rasht, au nord de Téhéran, sur la mer Caspienne.

Selon M. Charles Marshall, ambassadeur du Canada en Turquie, la plupart des évacués étaient épuisés et ne voulaient que dormir.

La plupart, aussi, ont laissé leurs biens en Iran. Chacun avait droit à 20 kg de bagage seulement.

Un certain nombre de Canadiens ont dû se rendre de Rasht à Téhéran, 250 km, par autobus, se réunissant à l'aéroport de Téhéran où les travailleurs en grève étaient remplacés par la troupe.

Le major Paul Aubin, de Trenton (Ont.), pilote du premier *Hercule* arrivé en Iran, a dit qu'il ne semblait pas y avoir de contrôle aérien. Il a fait du vol à vue.